

Présidence de Mme Janine Resplendino, présidente

Membres absents excusés : Yves Adam ; Benoît Biéler ; Mathieu Blanc ; Christiane Blanc ; Matthieu Carrel ; Martine Fiora-Guttman ; Fabrice Ghelfi ; Christiane Jaquet-Berger ; Alain Jeanmonod ; André Mach ; Fabrice Moscheni ; Roland Ostermann ; Isabelle Paccaud ; Bertrand Picard ; Laurent Rebeaud ; Yvan Salzman ; Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : --

Membre démissionnaire : Julien Sansonnens.

Membres présents	82
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	--
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment

de M. Georges-André Clerc (UDC) en remplacement de Mme Caroline Hmida, démissionnaire.

La présidente

Donne lecture de la lettre de démission du Conseil de Julien Sansonnens (La Gauche) avec effet au 15 octobre 2012 (lettre du 15 octobre 2012).

Communication du secrétariat du Conseil

Commission permanente de gestion - Organisation du 01.07.2012 au 30.06.2013.

Communication du secrétariat du Conseil

Commission permanente des finances - Organisation du 01.07.2012 au 30.06.2013.

Lettres

de la Municipalité (octobre 2012) demandant l'urgence pour les points :

- R 18a) – Préavis N° 2012/24 - «Politique municipale en matière de gestion des déchets. Plan directeur de gestion des déchets. Règlement communal sur la gestion de déchets. Réponse à deux postulats et une motion. »

R 18b) – Préavis N° 2012/21 - « Introduction d'une subvention de 80 francs par habitant visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville. Octroi d'un crédit d'investissement de 400'000 francs permettant de développer une solution informatique pour son versement à travers la facturation des Services industriels »

- R 19 – Préavis N° 2012/26 - «Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouvellement des services internes et des transformateurs d'intensité des groupes de production. Début des études de mise aux normes. Complément d'études pour le projet Lavey+ »

	- R 25 – Préavis N° 2012/36 - «Etudes régionales : demande d'un crédit III d'investissement du patrimoine administratif. » _____
Communications municipales	- <u>4 octobre 2012</u> : Commission municipales des sports – Nouveau concept. _____
Question écrite <i>Dépôt</i>	de Mme Thérèse de Meuron (PLR) : « ‘Moi et les autres’... Les autres et moi... Bonnet blanc ou blanc bonnet ? » _____
Question écrite <i>Dépôt</i>	de M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : « dealers et consommateurs » _____
Motion <i>Dépôt</i>	de M. Hadrien Buclin (La Gauche) : « Halte à l'érosion du pouvoir d'achat du personnel de la Ville ! Pour une indexation fondée sur le renchérissement réel du coût de la vie. » _____
Postulat <i>Dépôt</i>	de M. Valéry Beaud (Les Verts) : « Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement. » _____
Postulat <i>Dépôt</i>	de Mme Natacha Litzistorf (Les Verts) et consorts : « Métamorphose, vers une nouvelle gouvernance. » _____
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : « La censure est de retour: Voltaire embastillé par le roi Brélaz ! » _____
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : « Culture à Lausanne : on sait qui commande ici ! » _____
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : « Aménagement de la plage éphémère à la Sallaz : des grains de sable susceptibles d'impacter les aménagements à venir ? » _____
Questions orales	
I.	M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX).
II.	M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX).
III.	M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Alain Hubler (La Gauche).
IV.	M. Jean-Luc Laurent (UDC) ; M ^{me} Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert (FIPAV).
V.	M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX).

VI.	M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX).
VII.	M. Nicolas Gillard (PLR) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Service industriels (SI) pour M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS) ; M. Nicolas Gillard (PLR).
VIII.	M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M ^{me} Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert (FIPAV).
Rapport s/Préavis 2012/26	<p style="text-align: center;">Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouvellement des services internes et des transformateurs d'intensité des groupes de production. Début des études de mise aux normes. Compléments d'études pour le projet Lavey+.</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Jean-Luc Chollet (UDC)</p>
Discussion	M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels (SI) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de SI ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de SI.
Vote	<p>Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission, soit décide :</p> <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'900'000 francs pour le renouvellement des services internes de l'usine de Lavey ;2. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 700'000 francs pour le remplacement des transformateurs d'intensité des groupes de production de cet aménagement ;3. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 660'000 francs pour les études préparatoires permettant la mise en conformité des installations existantes de cet aménagement ;4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de 410'000 francs au crédit alloué par le préavis 2009/51, destiné à terminer les études de projet pour l'augmentation de la production de l'aménagement hydroélectrique de Lavey et les transformations hydrauliques du barrage ;5. de financer les crédits d'investissements mentionnés aux points 1 à 4 par prélèvements sur le Fonds de réserve et de renouvellement de Lavey, et de les amortir entièrement par ce biais dans l'année où ils sont investis ;6. de prendre acte que les crédits des points 3 et 4 seront mentionnés dans les préavis de réalisation qui seront soumis ultérieurement à votre Conseil, mais que leur impact sur les crédits à solliciter sera neutre, du fait qu'ils sont entièrement compensés selon la proposition du point 5.

Rapportrice : Mme Marlène Voutat (La Gauche)
[pour la Commission permanente de politique régionale (CPPR)]

Discussion

M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Gilles Meystre (PLR) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX) ; M. Laurent Guidetti (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Gilles Meystre (PLR) ; M. Laurent Guidetti (Soc.), M. Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'approuver la participation du Service d'urbanisme de la Direction des travaux aux études régionales concernant l'agglomération lausannoise ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 750'000 francs ;
3. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus à raison de 150'000 francs par la rubrique 4300.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des travaux, Service d'urbanisme ;
4. de faire figurer, sous rubrique 4300.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus.

Rapport s/Rapport-préavis 2012/24

**Politique municipale en matière de gestion des déchets.
Plan directeur de gestion des déchets. Règlement communal sur la gestion des déchets.
Réponse à deux postulats et une motion.**

Rapport s/Préavis 2012/21

Introduction d'une subvention de 80 francs par habitant visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville. Octroi d'un crédit d'investissement de 400'000 francs permettant de développer une solution informatique pour son versement à travers la facturation des Services industriels.

Président de la commission : M. Jean-François Cachin (PLR)

Rapporteur : M. Fabrice Ghelfi (Soc.)- rapport de majorité

Rapportrice : Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR)- rapport de minorité

Discussion s/rapport-préavis 2012/24

M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Philipp Stauber (UDC) qui dépose 2 amendements.

Amendement n° 1 de M. Stauber – art. 12a) règl. communal s/gestion déchets

« Art. 12 A – Taxe de base (nouveau)

1. *Les usagers des Services industriels de Lausanne paient une taxe de base mensuelle.*
2. *La taxe de base est fixée à 3,0 centimes au maximum par kWh d'électricité consommée à Lausanne. Le taux effectif est fixé annuellement. Le premier taux applicable est fixé à 2,2 centimes par kWh.*
3. *Les propriétaires d'immeubles loués peuvent répercuter la taxe sur les locataires dans la mesure où le contrat de bail le permet (taxe sur l'électricité consommée dans les dépendances, dans les locaux communs et par les installations communes).*
4. *La Municipalité est compétente pour accorder une exonération aux particuliers pour*

la consommation électrique de leurs pompes à chaleur électriques équipées d'un compteur adéquat. Lorsqu'un tel compteur doit être posé, les coûts de transformation sont supportés par l'utilisateur.

5. La Municipalité est compétente pour accorder une exonération partielle aux entreprises qui éliminent, par leurs propres moyens ou en mandatant un tiers, la totalité de leurs déchets.

Dans un tel cas, la taxe de base est déterminée en considérant un quart (25%) de la consommation d'électricité.

6. Les entreprises dont la consommation annuelle d'électricité dépasse 10 MWh, peuvent demander une taxation annuelle au tonnage des déchets produits. Dans ce cas, la taxe de base est fixée à 700 francs au maximum par tonne pesée, pour autant que le montant annuel de la taxe dépasse un forfait fixé à CHF 300.- par an au maximum.

Le tonnage est déterminé, sur la base d'un questionnaire envoyé chaque année par le service d'assainissement, en fonction du nombre d'employés, de la branche économique, du coefficient de production spécifique et selon les indications des entreprises. Il sera tenu compte du tri des déchets. En cas de contestation, le service pèse les déchets produits durant trois jours ouvrables de son choix. La moyenne des poids ainsi obtenue, ramenée à l'année, sera alors réputée correspondre aux déchets produits.

7. La taxe de base est perçue par un acompte mensuel sur la facture d'électricité et un décompte annuel dans le courant du deuxième semestre. »

Amendement n° 2 de M.
Stauber – art. 12b)
règl. communal
s/gestion déchets, al.
3a) nouveau

« Art. 12 B – Taxe proportionnelle, alinéa 3a (nouveau)

- ^{3a} Une taxe proportionnelle au poids est perçue pour le traitement des déchets qui sont directement amenés aux installations pour y être traités. Dans ce cas, les détenteurs peuvent recourir à des sacs non taxés pour rassembler les ordures ménagères, ainsi que les autres déchets de composition analogue. La taxe est fixée à 700 francs au maximum par tonne pesée. »

Première partie de la 4^{ème} séance du mardi 30 octobre 2012

*Discussion s/rapport-
préavis 2012/24
(suite)*

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. David Payot (La Gauche) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Olivier Français, directeur de TRX ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) ; M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Vincent Rossi (Les Verts) ; Mme Florence Bettchart Narbel (PLR) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Olivier Français, directeur de TRX ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Olivier Français, directeur de TRX.

*Vote d'entrée en
matière*

Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, **accepte** d'entrer en matière sur cet objet.

Clôture

La séance est levée à 21 h 00.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....